

# L'ÉDITO

Pascal Lorent

## UNE VISION DOIT GUIDER LA RÉFORME DE LA PÉNIBILITÉ

**D**éfinir la pénibilité au travail ? Que voilà une tâche pénible. Dont doit s'acquitter Daniel Bacquelaine (MR), ministre des Pensions. Car réformer un système et passer d'un régime à un autre ne se fait

jamais sans grincements de dents. Bref, l'exercice relève davantage du parcours du combattant que de la joyeuse entrée.

Mais quitte à réformer, autant le faire en gardant à l'œil certaines exigences, balises sur une route menant vers le changement. La première d'entre elles, comme souvent, est pécuniaire. Les personnes qui, demain, quitteront plus tôt le marché du travail parce qu'elles ont exercé un métier plus éreintant que d'autres, doivent partir dans de bonnes conditions. Il serait anormal et amoral que ces gens doivent choisir entre continuer à s'user la santé au travail ou être assignées à résidence en raison de leur précarité de néo-pensionné. Sinon, dans les deux cas, leur situation s'assimilerait à une forme d'enfermement, seule récompense pour les services prestés.

**Cette réforme implique que la majorité se penche sur les fins de carrière**

L'octroi d'une pension permettant de faire face aux coûts de l'existence pour les « pensionnés en pénibilité » est avant tout une question de justice sociale. En effet, les travailleurs exerçant ces rudes métiers sont

souvent issus des catégories socio-économiques inférieures. Or c'est en leur sein que l'espérance de vie en bonne santé est

la plus basse, stagnant voire reculant depuis quelques années. Profiter de la retraite comme d'un été indien mais aussi se soigner ou s'offrir une chambre dans une maison de repos, tout cela doit être accessible à ceux qui ont payé un (plus) lourd tribut au travail. L'autre balise de cette « réforme de la pénibilité », c'est l'équité. Entre personnes exerçant les mêmes fonctions sous des statuts différents, c'est une évidence. Mais également entre salariés et appointés. C'est pourquoi la copie en cours de rédaction pour les services publics doit être particulièrement soignée. Elle servira de base, sinon de modèle et de référent, lors des négociations à

venir pour le secteur privé. Enfin, l'exercice en cours et celui, plus périlleux encore, qui s'annonce (la pension à points) impliquent un corollaire : que le gouvernement se penche sans tarder sur l'aménagement des fins de carrière. Car reporter l'âge de la retraite sans tenir compte de l'évolution des capacités des individus, c'est leur imposer une autre forme de pénibilité : celle de se sentir en inadéquation avec un système où l'on exige d'eux ce qu'ils n'ont plus sans prendre en considération tout ce qu'ils peuvent encore apporter. Ce serait limiter la réforme à un exercice comptable, budgétaire, sans vision et sans âme. Et donc sans adhésion.